

Namur, le vendredi, 27 mars 2020.

Monsieur le Ministre bruxellois de la santé, Alain Maron

La situation est historique. La LUSS en prend la mesure.

Actuellement, la LUSS est de plus en plus interpellée par les associations de patients et de proches, il est donc important de vous relayer de manière concise, en effet, nous savons que dans ce contexte de crise votre temps est compté, nos points d'attention mais aussi les inquiétudes et interrogations qui se posent. **La situation dramatique que nous traversons doit absolument intégrer certaines balises éthiques et droits humains fondamentaux !**

Les maisons de repos

La LUSS s'inquiète du sort des résidents en maison de repos alors que le dépassement de la capacité d'accueil des patients atteints du coronavirus des hôpitaux risque de se poser dans les prochains jours. **Il est insupportable que les personnes âgées ne soient plus transférées vers les hôpitaux.** Cette idée est inacceptable, les maisons de repos et de soins ne sont pas équipées pour gérer la complexité de ce type de soins et ne disposent pas encore du matériel de base pour assurer une protection efficace du personnel soignant et des résidents. Sans compter que matériellement, la structure architecturale ne permet pas toujours de pouvoir séparer de façon étanche les résidents infectés.

De plus, la LUSS a reçu des témoignages concernant le **manque de clarté des circulaires de l'AVIQ et d'IRISCARE** concernant les modalités de dépôt et de reprise du linge du résident par les proches dans les maisons de repos.

Garantir des conditions de sécurité

Il est primordial de garantir au mieux les conditions de sécurité tant pour le personnel soignant que pour les patients. En effet, **le personnel soignant** et tout professionnel en contact avec des patients, malades chroniques et/ou affaiblis par la maladie ou le handicap et ce, en institution comme à domicile, **doit disposer du matériel nécessaire pour se protéger et protéger les personnes qu'ils soignent.** La qualité des soins et le soutien aux patients selon ses besoins doivent également être garantis.

Les associations de patients du secteur de la santé mentale nous rappellent que ce secteur ne doit pas être oublié au niveau des mesures de protection du personnel soignant et des patients. **En psychiatrie aussi les conditions de sécurité doivent être garanties.**

Tous les patients chroniques et les personnes en situation de handicap, en particulier ceux qui souffrent de problèmes respiratoires ou pulmonaires, demandent de bénéficier de conditions de sécurité, par exemple de disposer au minimum de masque lorsqu'ils cohabitent avec un proche qui a des contacts réguliers à l'extérieur, notamment dans le cadre du travail.

Soutien face aux conséquences du confinement

Les mesures de confinement bien que nécessaires engendrent des effets négatifs sur la santé mentale de certaines catégories de personnes : les personnes isolées, précarisées, marginalisées, les patients âgés, les résidents en maison de repos, les familles monoparentales, ...

Il nous semble donc primordial de **soutenir massivement et de généraliser les initiatives mises en place pour réduire ces effets négatifs : des équipes d'encadrement renforcées, contacts vidéo entre les résidents et leur famille dans les maisons de repos, lignes d'écoute téléphonique, les services de volontaires pour faire les courses...**

De plus, dans cette situation sensible, la LUSS réaffirme **l'urgence et l'intérêt, à court et long terme, de soutenir, sans exception ni hiérarchie, tout le secteur de la santé, le réseau associatif, tous les patients et les associations de patients et proches.**

Par ailleurs, la LUSS interpelle les autorités fédérales en ce qui concerne leurs compétences, notamment concernant les médicaments, l'application de la loi relative aux droits du patient, et un investissement massif et conséquent pour l'ensemble du secteur de la santé à la hauteur des défis actuels et à venir pour les patients et les professionnels de la santé.

Au terme de cette situation de crise, nous voulons nous joindre à l'évaluation des manquements et à l'adoption de nouvelles mesures pour respecter la dignité humaine.

Vu la situation grave, la LUSS reste pleinement disponible pour une réunion à distance.

Monsieur le Ministre Maron, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et nous vous prions de croire à nos sincères salutations.

Fabrizio CANTELLI

Directeur la LUSS – La Ligue des Usagers des Services de Santé

LUSS asbl

Avenue S. Vriethoff, 123
5000 Namur

✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28

Antenne Liège

Rue de la Station, 48
4032 Chênée

✉ luss.liège@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek

✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30

Avec le soutien de

